

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19
DATE DE LA CONVOCATION		
16 mars 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
16 mars 2026		
N°	2026/03	OBJET :

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bruno NICOLAS, Conseiller Municipal le plus âgé de l'assemblée,

Présents : M Thierry MARAIS, Mme Cécile GROENINCK, M Christophe RICHARD, Mme Sandrine DERYCKE, M Emmanuel HUET, Mme Rosa FISCHER, M Thierry BOUGAULT, Mme Emile PEROUX, M Bruno NICOLAS, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER.

Absents excusés : Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Mme GROENINCK).

Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA est désignée secrétaire de séance.

Election des adjoints au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7-2,

VU les élections municipales qui se sont tenues le 15 mars 2026,

VU la délibération n°2026/02 adoptée par le Conseil Municipal de ce jour portant fixation du nombre d'adjoint au Maire,

CONSIDERANT que le conseil municipal a fixé le nombre des adjoints à cinq,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage,

CONSIDERANT que les listes proposées sont des listes bloquées composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDERANT que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Cynthia VERGER NOGUEIRA a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal en début de séance.

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Stéphanie VIROLE et Tomàs ABRANTES.

Le bureau est ainsi constitué.

Candidats déclarés : Liste conduite par Christophe RICHARD : Christophe RICHARD, Cécile GROENINCK, Emmanuel HUET, Sandrine DERYCKE, Thierry BOUGAULT.

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	2
d- Nombre de suffrages blancs :	0
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) :	17
f- Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par la liste conduite par Christophe RICHARD : 17 voix

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260324-DEL IB03_202

La liste conduite par Monsieur Christophe RICHARD ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, Messieurs et Mesdames Christophe RICHARD, Cécile GROENINCK, Emmanuel HUET, Sandrine DERYCKE, Thierry BOUGAULT sont proclamés élus en qualité d'adjoint au Maire et immédiatement installés.

En conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal pour le Maire et les adjoints est fixé comme suit :

Fonction	Prénom Nom
Maire	Thierry MARAIS
1 ^{er} adjoint	Christophe RICHARD
2 ^{ème} adjoint	Cécile GROENINCK
3 ^{ème} adjoint	Emmanuel HUET
4 ^{ème} adjoint	Sandrine DERYCKE
5 ^{ème} adjoint	Thierry BOUGAULT

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le 24/3/26
Publiée ou notifiée le 24/3/26
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME
Vert-le-Grand, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Cynthia VERGER NOGUEIRA

Le Maire

Thierry MARAIS